

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 13 et 29 septembre 1956) ENTRE LE CANADA ET LE
VENEZUELA RENOUVELANT POUR UNE ANNÉE LE MODUS VIVENDI COM-
MERCIAL DU 11 OCTOBRE 1950

I

L'Ambassadeur du Canada au Venezuela au Ministre des Relations extérieures
du Venezuela

AMBASSADE DU CANADA

CARACAS (Venezuela)
le 13 septembre 1956

N° 8

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 12 septembre 1956, relative à la prorogation du *modus vivendi* applicable aux relations commerciales entre le Canada et le Venezuela.

Le Gouvernement canadien estime que ce *modus vivendi* a favorisé le développement des relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. Aussi ai-je l'honneur de proposer qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 11 octobre 1956.

Si le Gouvernement de Votre Excellence agréé cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien un accord portant renouvellement des dispositions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950* pour une nouvelle durée d'un an.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
R. P. BOWER

Son Excellence

Monsieur José Loreto Arismendi
Ministre des Relations extérieures
CARACAS